



CAHORS
15, boulevard Gambetta,
46000 CAHORS

03257

025297005014

1m8h2023pmer - 0000
1/2 - 5005/10413 - 21301
351307473 - TF - 454085



SARL COCOTTES ET FAITOUT
SOCIÉTÉ EN COURS DE CONSTITUTION
123 RUE DE LA GRAVE
46140 LUZECH

Agence de domiciliation :

CAHORS (00175)

RIB : 30004 00175 00010196821 87

IBAN : FR76 3000 4001 7500 0101 9682 187

BIC :

Tél. : 3478

Fax : 04 72 86 14 61

Date de règlement : 20.12.2024

Relevé : 515451 08

le 16 décembre 2024

Convention de Paiement Sauf Désaccord : absence de convention

Veuillez préciser vos instructions de **paiement** ou de **rejet** (case à cocher). En cas de rejet total, compléter la rubrique "code motif rejet" et si rejet partiel, la rubrique "montant total des effets à rejeter".

☐ **PAIEMENT TOTAL** de 185,29 euros☐ **REJET TOTAL** de 185,29 euros → Code motif du rejet total ⁽²⁾ : ☐ **REJET PARTIEL** Montant total des effets à rejeter :

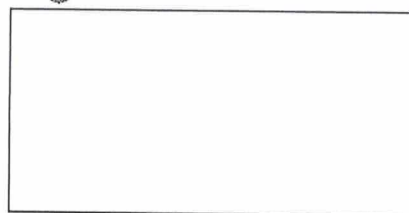
CARACTERISTIQUES DES EFFETS EN EUROS					CODE MOTIF REJET (2)	MONTANT A REJETER SI REJET PARTIEL (3)
NUMERO D'ORDRE	REFERENCE TIRE	NOM DU TIREUR	ECHEANCE ET NATURE (1)	MONTANT		
515452 05	0000000000	MOURLHON CAHORS	20.12.2024 NA	185,29		
TOTAL DU RELEVÉ EN EUROS, AU 20.12.2024				185,29		
VALEUR 19.12.2024						

Ce document, daté et signé, est à renvoyer à l'adresse ci-dessus avant la date de règlement. A défaut de réponse avant la date de règlement, les effets de ce relevé sont susceptibles d'être rejetés par la Banque.

Le Client donne ordre à la Banque de payer par le débit du compte susvisé, ou de rejeter, selon le cas, tout ou partie des effets du présent relevé conformément à ses instructions ci-dessus.

J J M M A A A A
le

SIGNATURE / CACHET COMMERCIAL



(1) A = Accepté. NA = Non Accepté. BO = Billet à Ordre

(2) Codes motif interbancaires à reporter :

Tirage contesté	70	Code acceptation erroné	72	Date d'échéance contestée	74	Réclamation tardive	76
Reçu à tort déjà réglé	71	Montant contesté	73	Demande de prorogation	75	Paiement partiel du tiré	90

(3) A n'utiliser qu'avec le code 90 : paiement partiel du tiré



CAHORS
15, boulevard Gambetta,
46000 CAHORS

03257

022666006454

1ly1x02hihap - 0000
1/2 - 7161/13422 - 29643
339304577 - TF - 448874



SARL COCOTTES ET FAITOUT
SOCIÉTÉ EN COURS DE CONSTITUTION
123 RUE DE LA GRAVE
46140 LUZECH

Agence de domiciliation :

CAHORS (00175)

RIB : 30004 00175 00010196821 87

IBAN : FR76 3000 4001 7500 0101 9682 187

BIC :

Tél. : 3478

Fax : 04 72 86 14 61

Date de règlement : 10.12.2024

le 4 décembre 2024

Relevé : 515279 39

Convention de Paiement Sauf Désaccord : absence de convention

Veuillez préciser vos instructions de **paiement** ou de **rejet** (case à cocher). En cas de rejet total, compléter la rubrique "code motif rejet" et si rejet partiel, la rubrique "montant total des effets à rejeter".

☐ **PAIEMENT TOTAL** de 28,25 euros☐ **REJET TOTAL** de 28,25 euros → Code motif du rejet total ⁽²⁾ : ☐ **REJET PARTIEL** Montant total des effets à rejeter :

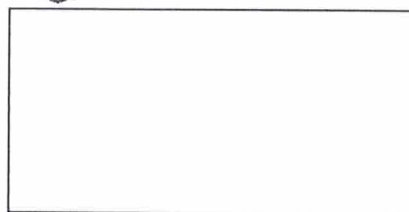
CARACTERISTIQUES DES EFFETS EN EUROS					CODE MOTIF REJET (2)	MONTANT A REJETER SI REJET PARTIEL (3)
NUMERO D'ORDRE	REFERENCE TIRE	NOM DU TIREUR	ECHEANCE ET NATURE (1)	MONTANT		
515280 36	0000000000	MOURLHON CAHORS	10.12.2024 NA	28,25	1	
TOTAL DU RELEVÉ EN EUROS, AU 10.12.2024				28,25		
VALEUR 09.12.2024						

Ce document, daté et signé, est à renvoyer à l'adresse ci-dessus avant la date de règlement. A défaut de réponse avant la date de règlement, les effets de ce relevé sont susceptibles d'être rejetés par la Banque.

Le Client donne ordre à la Banque de payer par le débit du compte susvisé, ou de rejeter, selon le cas, tout ou partie des effets du présent relevé conformément à ses instructions ci-dessus.

J J M M A A A A
le

SIGNATURE / CACHET COMMERCIAL



(1) A = Accepté. NA = Non Accepté. BO = Billet à Ordre

(2) Codes motif interbancaires à reporter :

Tirage contesté	70	Code acceptation erroné	72	Date d'échéance contestée	74	Réclamation tardive	76
Reçu à tort déjà réglé	71	Montant contesté	73	Demande de prorogation	75	Paiement partiel du tiré	90

(3) A n'utiliser qu'avec le code 90 : paiement partiel du tiré





CAHORS
15, boulevard Gambetta,
46000 CAHORS

03257

028772001972

1mmto00tv6x3 - 0000
1/2 - 2304/5803 - 8443
003311584 - TF - 459741

SARL COCOTTES ET FAITOUT
SOCIÉTÉ EN COURS DE CONSTITUTION
123 RUE DE LA GRAVE
46140 LUZECH

Agence de domiciliation :
CAHORS (00175)
RIB : 30004 00175 00010196821 87
IBAN : FR76 3000 4001 7500 0101 9682 187
BIC :
Tél. : 3478
Fax : 04 72 86 14 61

Date de règlement : 09.01.2025
Relevé : 515952 57

le 3 janvier 2025

Convention de Paiement Sauf Désaccord : absence de convention

Veuillez préciser vos instructions de **paiement** ou de **rejet** (case à cocher). En cas de rejet total, compléter la rubrique "code motif rejet" et si rejet partiel, la rubrique "montant total des effets à rejeter".

- ☐ **PAIEMENT TOTAL** de 131,93 euros
- ☐ **REJET TOTAL** de 131,93 euros → Code motif du rejet total (2) :
- ☐ **REJET PARTIEL** Montant total des effets à rejeter :

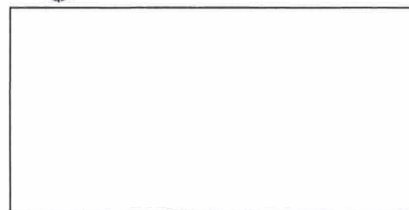
CARACTERISTIQUES DES EFFETS EN EUROS					CODE MOTIF REJET (2)	MONTANT A REJETER SI REJET PARTIEL (3)
NUMERO D'ORDRE	REFERENCE TIRE	NOM DU TIREUR	ECHEANCE ET NATURE (1)	MONTANT		
515953 54	0000000000	MOURLHON CAHORS	09.01.2025 NA	131,93		
TOTAL DU RELEVÉ EN EUROS, AU 09.01.2025				131,93		
VALEUR 08.01.2025						

Ce document, daté et signé, est à renvoyer à l'adresse ci-dessus avant la date de règlement. A défaut de réponse avant la date de règlement, les effets de ce relevé sont susceptibles d'être rejetés par la Banque.

Le Client donne ordre à la Banque de payer par le débit du compte susvisé, ou de rejeter, selon le cas, tout ou partie des effets du présent relevé conformément à ses instructions ci-dessus.

J J M M A A A A
le

SIGNATURE / CACHET COMMERCIAL



(1) A = Accepté. NA = Non Accepté. BO = Billet à Ordre

(2) Codes motif interbancaires à reporter :

Tirage contesté	70	Code acceptation erroné	72	Date d'échéance contestée	74	Réclamation tardive	76
Reçu à tort déjà réglé	71	Montant contesté	73	Demande de prorogation	75	Paiement partiel du tiré	90

(3) A n'utiliser qu'avec le code 90 : paiement partiel du tiré